

LA DIMINUTION
DU
NOMBRE DES MARIAGES
ET SA
RÉPERCUSSION
SUR LA
NATALITÉ FRANÇAISE

par

M. Fernand BOVERAT

Secrétaire Général

*de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française,
Membre du Conseil Supérieur de la Natalité.*

Prix : Un Franc

Publié par

l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française
10, Rue Vivienne, Paris (2^e).

L'ALLIANCE NATIONALE

POUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE

Société autorisée par Arrêté Ministériel du 22 Août 1896

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 AOÛT 1913

Honorés du haut patronage de M. le Président de la République

Accessible aux Officiers de Terre et de Mer
par arrêtés du Ministre de la Guerre et du Ministre de la Marine

Président d'honneur : Docteur Jacques BERTILLON, Directeur de la
Statistique Médico-Chirurgicale de l'Armée.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Cl. P. LEFEBVRE-DIBON, Directeur de la Société
"L'Air Liquide".

Vice-Présidents . A. KLEINE, Inspecteur Général, Directeur Hono-
raire de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.
L. DUVAL-ARNOULD, Député.

G. RISLER, Vice-Président de l'Alliance d'Hygiène
Sociale.

Secrétaire général F. BOVERAT, Membre du Conseil supérieur de
la Natalité.

Trésorier Jules JACOB, Conseiller du Commerce extérieur.

Faites remplir ce bulletin à un de vos amis.
Envoyez-le de suite à

L'ALLIANCE NATIONALE 10, Rue Vivienne (2^e) — PARIS

*Je soussigné, déclare adhérer à l'Alliance Nationale pour l'accroissement
de la population française, en qualité de membre.*

Ci-joint ma cotisation.

Nom _____

Prénoms _____

Profession ou titres _____

Adresse _____

le _____ 192_____

	Cotisation annuelle	Cotisation de Rachat (membre à vie)
Membre adhérent . . .	5 fr.	100 fr.
Membre titulaire . . .	15 —	300 —
Membre fondateur, à partir de .	50 —	500 —
Membre bienfaiteur, à partir de . . .	5.000 —	5.000 —

Signature,

N° de chèque postal 152-17.

Tout membre reçoit la Revue Mensuelle de l'Alliance Nationale.

LA DIMINUTION
DU
NOMBRE DES MARIAGES
ET SA
RÉPERCUSSION
SUR LA
NATALITÉ FRANÇAISE

par

M. Fernand BOVERAT

Secrétaire Général

*de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française,
Membre du Conseil Supérieur de la Natalité.*

LA DIMINUTION
DU
NOMBRE DES MARIAGES
ET SA
RÉPERCUSSION
SUR LA
NATALITÉ FRANÇAISE

Conférence faite à Rouen le 30 Décembre 1921
par **M. Fernand BOVERAT**

*Secrétaire Général de l'Alliance Nationale
pour l'accroissement de la population française,
Membre du Conseil Supérieur de la Natalité*

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je voudrais, durant les quelques instants que vous voulez bien consacrer à entendre cette causerie, vous exposer quelle est, à l'heure actuelle, la situation de la France au point de vue démographique, vous montrer combien est grave le danger qui menace son avenir par suite de l'insuffisance de sa natalité, vous rappeler ce qui a déjà été fait pour enrayer la dépopulation, et vous indiquer dans quel sens **L'ALLIANCE NATIONALE POUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE** dirige actuellement ses efforts en vue d'arriver au relèvement nécessaire du nombre de nos naissances.

Je ne m'étendrai pas longuement sur le passé et je m'efforcerai de ne pas vous citer trop de chiffres. Je vous demande toutefois la permission de vous

rappeler en quelques mots la place que la France a tenue depuis deux siècles au point de vue numérique, parmi les grandes puissances, et celle qu'elle tient aujourd'hui ; vous verrez ainsi clairement quelle est la condition primordiale à réaliser pour que notre pays continue à jouir dans le monde de l'autorité qui lui est nécessaire pour faire respecter ses droits.

Il n'y avait, en 1700, que trois grandes puissances : la France, qui comptait 20 millions d'habitants, l'Autriche, qui en avait 13, les Iles Britanniques, qui en comptaient 9. Quant à la Prusse, elle n'avait encore que 2 millions d'habitants. La France avait donc 40 % de la population totale des grandes puissances de l'Europe ; cela seul explique, pour une grande part, la prépondérance politique dont elle jouissait à cette époque.

En 1789, la France était encore, parmi toutes les grandes puissances, celle qui avait la plus nombreuse population, avec 26 millions d'habitants. L'Autriche n'en avait que 18, les Iles Britanniques 12, la Prusse 5 ; la Russie elle-même n'en avait encore que 25. C'est ce qui nous a permis, en même temps que le patriotisme de la nation, de résister durant vingt ans aux terribles assauts que nous avons dû supporter de la part de nos ennemis.

Si, arrivant à l'époque contemporaine, nous examinons maintenant la situation en 1880, nous voyons qu'elle s'est complètement modifiée à notre désavantage : nous avons 37 millions d'habitants, mais l'Allemagne en a 45, l'Autriche 39, les Iles Britanniques 34, l'Italie 28, la Russie 84. La France ne possède déjà plus que 13 % de la population totale des grandes puissances.

Enfin, en 1921, à l'issue d'une guerre qui nous a rendu l'Alsace et la Lorraine, nous n'avons que 39 millions d'habitants alors que l'Allemagne, malgré la perte de plusieurs provinces, en a 62, les Iles Britanniques 47 (et même 64 en comptant la population blanche de ses colonies), l'Italie 39 comme nous, la Russie plus de 100, alors que les deux puissances extra-européennes qui jouent maintenant un si grand rôle dans la politique mondiale ont l'une, les Etats-Unis, 105 millions d'habitants, l'autre, le Japon, 58. La population française ne possède plus que 9 % de la population totale des grandes puissances.

La diminution de la place que nous occupons dans le monde, au point de vue numérique, n'est-elle pas effrayante et n'explique-t-elle pas, dans une large mesure, les difficultés si graves auxquelles se heurtent constamment aujourd'hui ceux qui ont mission de défendre nos droits.

Nous n'estimons certes pas que la France peut prétendre à rivaliser, au point de vue de sa population, avec les Etats-Unis ou la Russie ; elle est forcée de s'incliner devant la supériorité qu'assure à ces pays, au point de vue du peuplement, l'immensité de leurs territoires ; mais qui nous obligerait à nous laisser rattraper puis distancer par l'Allemagne, l'Angleterre, le Japon, l'Italie ? Les sources de richesses dont nous disposons dans notre sol, dans notre sous-sol, dans les mers qui nous baignent et dans notre magnifique empire colonial nous permettaient de suivre leur exemple. Non seulement nous n'avons pas grandi aussi rapidement qu'eux, mais encore, dès avant la guerre, nous avons commencé à décroître, nous avons vu, à plusieurs reprises, le

nombre annuel de nos décès dépasser celui de nos naissances.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Il est nécessaire, pour le comprendre, d'étudier l'évolution de notre natalité depuis un siècle.

Le nombre annuel de nos naissances s'est maintenu entre 950.000 et un million, de 1816 à 1860 ; de 1861 à 1867, il a même dépassé six fois le million ; en 1876, après les oscillations dues à la guerre franco-allemande, nous le retrouvons à 966.000 ; depuis, il n'a cessé de décroître et de décroître de plus en plus vite, tombant en 1891 à 866.000 ; en 1900 à 827.000 ; en 1913 à 745.000. Ainsi, durant une des périodes les plus prospères que la France ait connues, durant une période où elle s'est enrichie plus rapidement qu'elle ne l'avait jamais fait, le nombre de ses naissances a diminué de plus d'un quart !

L'évolution qui s'est produite depuis cent ans apparaît plus grave encore si l'on considère non plus le nombre des naissances, mais le taux de la natalité, c'est-à-dire le nombre des naissances annuelles pour 1.000 Français. On constate en effet que ce taux qui était de 33 0/00 pour la période allant de 1800 à 1810, est descendu à 26 0/00 pour la période allant de 1851 à 1870, et est tombé ensuite à 22 0/00 pour la décade 1891 à 1900. En 1913, nous le trouvons enfin à 19 0/00. La diminution en cent ans a été de 14 0/00, c'est-à-dire de près de moitié !

Avons-nous eu, du moins, une diminution correspondante du taux de notre mortalité ? La diminution a été, en vérité, importante, puisque ce taux est passé de 29 % pour la décade 1801-1810 à 23 % pour la décade 1861 à 1870 et à 18 % en 1913. Sa réduction est toutefois moindre que celle du taux de la

natalité ; en outre, elle est due, pour une portion qui n'est pas négligeable, à la réduction du nombre de nos naissances : ayant moins de nouveau-nés, nous avons vu la mortalité infantile intervenir pour une moindre part dans la mortalité générale. Enfin, et c'est là la chose capitale, nous ne devons pas oublier qu'il y a une limite à la réduction de la mortalité, vu que nulle science ne peut prolonger indéfiniment la vie, tandis qu'il n'y a aucune limite à la réduction de la natalité, comme nous pouvons malheureusement le constater dans certains villages du Midi, en plein dépeuplement, où il s'écoule parfois plusieurs années sans que l'on enregistre une seule naissance.

Vous entendrez dire fréquemment que, pour ne pas se dépeupler, il suffirait à la France d'abaisser le taux de sa mortalité au même niveau que l'Angleterre ou le Danemark. Cette affirmation ne tient pas compte de la réalité des faits : nous pouvons réduire notre mortalité en luttant contre la tuberculose, l'alcoolisme ou d'autres fléaux, mais, toutes choses égales, nous aurons encore un taux de mortalité supérieur à celui de nos voisins, car une nation qui compte une très forte proportion de vieillards ne peut pas avoir une mortalité faible.

Mais, me direz-vous, la diminution de la natalité que l'on constate en France se produit également à l'Etranger. Nous ne faisons, en somme, que précéder les autres pays dans une voie où ils sont, dès à présent, engagés, si bien que notre situation vis-à-vis d'eux ne sera peut-être pas, à l'avenir, aussi mauvaise qu'on pourrait le craindre à première vue.

Il y a dans cette supposition une part de vérité et une part d'erreur. Il est exact que, depuis une vingtaine d'années, le taux de la natalité a diminué

et diminué rapidement dans presque tous les pays civilisés, mais cette diminution a été accompagnée d'une réduction presque équivalente de la mortalité et, en outre, chose essentielle à retenir, elle s'est produite dans des pays où le nombre des habitants augmentait constamment. Chaque ménage avait moins d'enfants, mais il y avait de plus en plus de jeunes ménages, et l'augmentation de leur nombre compensait la diminution de leur fécondité ; c'est ainsi que, jusqu'à la veille de la guerre, la population de toutes les grandes puissances avait continué à croître numériquement avec une très grande rapidité et que cet accroissement avait été beaucoup plus rapide, de 1900 à 1913, que dans aucune autre période de leur histoire. C'est ainsi que nous avons vu l'excédent des naissances atteindre, en Allemagne, jusqu'à 900.000 par an ; aux Iles Britanniques, jusqu'à 500.000 ; en Italie presque autant : 498.000 en un an.

Cela n'empêche pas le problème de la natalité de se poser pour ces pays ; il se pose pour toute la race blanche, et il faut qu'il soit résolu, car, comme l'a dit M. ISAAC, alors qu'il présidait le Congrès de Bordeaux, c'est l'existence de toute notre civilisation qui est en jeu. Mais les pays étrangers peuvent entamer la lutte contre la dépopulation dans des conditions infiniment meilleures que nous, parce que leur forte natalité des dernières décades leur donnera beaucoup de jeunes ménages pendant quinze ou vingt ans encore, parce que leur population n'a pas pris l'habitude des familles trop restreintes et parce que ce qui se passe chez nous leur permet d'éclairer tous leurs nationaux sur les dangers d'une natalité insuffisante.

Ne nous faisons donc aucune illusion : tous les pays qui nous entourent, Allemagne, Angleterre, Italie vont continuer à grandir rapidement pendant longtemps encore, à nous distancer si nous restons stationnaires.

Nous savons ce que nous a coûté notre infériorité numérique vis-à-vis de l'Allemagne : il est impossible de ne pas la considérer comme une des causes essentielles de la guerre. Si nous avions eu, non pas même 67 millions d'habitants comme elle, mais seulement 55 ou même 50 millions d'habitants, l'Allemagne n'aurait pu espérer nous vaincre en quelques semaines et n'aurait pas couru le risque de la guerre. En admettant cependant qu'elle eût fait cette folie, nous aurions pu lui opposer, dès Août 1914, plusieurs corps d'armée de plus : c'était Charle-roi et l'invasion évités ou bien c'était la Marne se terminant non point seulement par la défaite mais par l'écrasement de plusieurs armées allemandes. C'était la victoire acquise en six mois ou en un an, c'était l'Allemagne condamnée à nous payer non point des dévastations qu'elle n'aurait pu commettre, mais tous nos frais de guerre, et c'était la France libre de lui imposer ses conditions de paix sans le concours d'alliés qui nous font payer trop cher l'aide indispensable qu'ils nous ont apportée.

Quatre ans et demi de guerre, 1.500.000 morts, 300 milliards de dettes, voilà ce que nous a coûté la fausse prévoyance de tant de Français qui n'ont compris ni leur intérêt, ni celui de leur pays ; tâchons du moins d'éviter une semblable erreur aux nouvelles générations et souvenons-nous que nous aurions vu bien pire encore que les hécatombes d'hier, que nous aurions certainement connu la

défaite si quelques centaines de milliers de familles nombreuses n'avaient pas, à elles seules, fourni la moitié des effectifs de l'armée française.

La guerre ne s'est pas contentée de nous enlever les 1.500.000 soldats que nous avons perdus ; elle nous a privés d'un nombre presque égal de Français qui auraient dû venir au monde et qui n'ont pas vu le jour ; notre natalité moyenne, de 1915 à 1919 inclus, n'a pas dépassé 450.000 au lieu de 750.000 qu'elle atteignait à la veille de la guerre ; par contre, le chiffre des décès dans la population civile s'est maintenu à un niveau peu éloigné de celui de 1913.

Et maintenant que nous sommes sortis de la tourmente, maintenant que tous les peuples s'efforcent de réparer les destructions de la guerre, dans quelle situation nous trouvons-nous ?

A première vue, dans une situation meilleure qu'avant-guerre, puisque le nombre de nos naissances s'est élevé, en 1920 et en 1921, à un chiffre supérieur à celui de 1913 ; en réalité, dans une situation bien pire, dans une situation tragique ! En effet, comme je vais vous le démontrer, non seulement les jeunes ménages français ont maintenant, en moyenne, moins d'enfants qu'avant la guerre, mais encore le nombre de ces jeunes ménages va diminuer, dorénavant, avec une grande rapidité.

C'est là le point essentiel de l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire ; je ne saurais trop attirer sur lui votre attention. Je n'ignore pas que les chiffres que je vais vous citer vont surprendre un grand nombre d'entre vous, qu'ils vont vous paraître si effrayants, que vous ne pourrez pas vous empêcher de douter de leur véracité. Je tiens donc à vous prévenir de suite que ces chiffres ont été examinés,

étudiés par les personnes les plus compétentes et que les méthodes qui ont servi à les déterminer n'ont pas été contestées.

Nous n'avons eu à compter, jusqu'en 1913, qu'avec un seul facteur de dépopulation, la diminution de la fécondité des ménages français ; le nombre des mariages avait été croissant pendant les deux premiers tiers du siècle dernier, passant de 200.000 en 1801 à 300.000 en moyenne pour la décade de 1860-1870 ; il s'est maintenu non loin de ce chiffre jusqu'en 1913 grâce à la réduction de la mortalité infantile et juvénile survenue à la fin du siècle dernier. Si le nombre de nos mariages n'avait pas augmenté jusqu'en 1870, le nombre de nos naissances aurait commencé à décroître bien plus tôt encore qu'il ne l'a fait ; en effet, la proportion des naissances aux mariages, qui était en 1801 de 4,5, était déjà tombée en 1865 à 3,33. En 1913, il n'était plus que de 2,48. On voit par ces chiffres la force du courant qui poussait les Français à restreindre le nombre de leurs enfants, courant que ni notre législation, ni les efforts des classes dirigeantes ne tentaient à leur faire remonter.

La guerre a précipité ce mouvement fatal. Si nous avons vu, à la suite de la démobilisation, se produire un relèvement temporaire de la nuptialité, si nous avons eu 500.000 mariages en 1919 et 620.000 en 1920, le nombre de nos naissances n'a pas subi une augmentation proportionnelle. Il n'a atteint, en 1920, que 834.000.

Or, si nous rapprochons ce nombre du nombre des mariages durant l'année précédente, que voyons-nous ? Que la proportion est de 1,66, alors qu'en 1865 elle était de 3,33, soit exactement le double.

On nous a fait cette remarque que les ménages mariés en 1919 n'avaient eu le temps d'avoir que leur premier enfant et que les années suivantes ont chance de donner, par suite, une proportion plus élevée des naissances aux mariages.

A cette objection, fort intéressante d'ailleurs, nous répondrons que l'année 1920 s'est trouvée très favorisée au point de vue du nombre des naissances : 1^o parce que 1919 a été une année de grande prospérité économique et que beaucoup de Français n'ont pas craint, par suite, d'augmenter leur famille ; 2^o parce que beaucoup de ménages datant d'avant-guerre, qui n'avaient eu qu'un ou deux enfants avant les hostilités, et qui n'avaient pas voulu en avoir d'autre, alors que le mari risquait de se faire tuer, en ont commandé un en 1919, et parce que beaucoup de jeunes gens, mariés pendant la guerre, ont attendu également la démobilisation pour commander un enfant. Si 1919 a eu plus de mariages qu'une année normale, 1920 a été favorisée, au point de vue des naissances, par des circonstances exceptionnelles qui ne se reproduiront pas. D'ailleurs, si l'objection que l'on nous a faite était réellement fondée, nous aurions dû avoir plus de naissances en 1921 qu'en 1920 ; or, tous les renseignements que nous avons réunis jusqu'ici nous prouvent que tel n'a pas été le cas, bien au contraire, particulièrement durant le deuxième semestre.

Nous sommes donc fondés à affirmer que la fécondité française est, aujourd'hui, plus insuffisante qu'avant-guerre et que les 834.000 naissances de 1920, loin de prouver que notre situation s'améliore, prouvent qu'elle s'aggrave rapidement. N'oublions pas que si l'excédent des naissances sur les décès

a été, en France, de 160.000, grâce surtout à une mortalité exceptionnellement faible, il a atteint près de 600.000 dans les Iles Britanniques et près de 700.000 en Allemagne.

Que va-t-il se produire au cours des prochaines années ? Le nombre de nos mariages va retomber à un chiffre non pas égal, mais très inférieur à celui d'avant-guerre : 1^o en raison des pertes que nous avons subies durant la guerre, pertes portant sur plus d'un million de jeunes gens ; 2^o en raison de la diminution de notre natalité qui n'avait cessé de s'accélérer durant les trente années qui ont précédé 1914.

Nous ne pouvons pas légitimement espérer avoir, en 1924 ou 1925, plus de 250.000 mariages ; prenons, toutefois, un chiffre plus élevé, afin de ne pouvoir être taxés d'exagération ; supposons que, grâce à la venue en France de nombreux ouvriers étrangers, nous arrivions à avoir 275.000 mariages par an. Combien aurons-nous de naissances si la fécondité de nos jeunes ménages ne remonte pas : nous en aurons 456.000. Or, notre mortalité oscille entre 700 et 750.000 ; même en supposant que nous la réduisions fortement nous perdrons encore plus de 200.000 habitants.

Mais nous pouvons voir bien pire quelques années plus tard ; notez bien, pourtant, que je vais supposer dans tout mon raisonnement que la fécondité des jeunes ménages, qui diminue constamment depuis un siècle, va cesser brusquement de diminuer pour rester constante ; vous reconnaîtrez que c'est là une hypothèse extrêmement favorable, je dirai presque trop favorable pour pouvoir cadrer avec une réalité prochaine.

Admettons-la cependant, et voyons quelle serait notre situation une génération plus tard : les 456.000 naissances de 1925 nous donneraient au maximum 160.000 mariages vingt-cinq ans plus tard, soit en 1950. Mais, en réalité, cette diminution du nombre des mariages se produira beaucoup plus tôt, car, de 1915 à 1919 inclus, le nombre de nos naissances n'a pas atteint, en moyenne, 450.000.

C'est donc à partir de 1940 que nous allons voir le nombre de nos mariages tomber aux environs de 160.000. Ceci n'est pas une possibilité, ce n'est pas une hypothèse, c'est une certitude : dans vingt ans d'ici, le nombre de nos mariages sera inférieur, presque de moitié, à ce qu'il était avant la guerre, et ne dépassera plus ce niveau de façon durable si nous ne faisons pas de suite un très gros effort pour enrayer la dépopulation.

Or, en admettant toujours que la fécondité de nos ménages n'ait pas diminué, ces 160.000 mariages ne nous donneraient que 265.000 naissances ; comme nous ne pouvons guère espérer avoir moins de 600.000 décès, nous perdrons, dans ce cas, 350.000 habitants par an.

Vous pouvez refaire ces calculs, augmenter ou réduire plus ou moins le coefficient de fécondité, suivant que vous serez plus ou moins optimiste, vous arriverez toujours à la même constatation, c'est que la diminution inévitable du nombre de nos mariages menace à elle seule de réduire notre natalité de moitié en vingt-cinq ans, de nous faire perdre des millions d'habitants d'ici peu d'années, de transformer notre population en une population de vieillards.

Je n'ignore pas que des hypothèses aussi pessimistes que celles que je viens de vous soumettre

semblent irréalisables. Des exemples frappants nous prouvent, malheureusement, que tel n'est pas le cas. Ce que nous craignons de voir se produire pour l'ensemble de la France s'est déjà produit sur une grande partie du territoire français : depuis vingt ans, le Lot a perdu 22 % de sa population, les Basses-Alpes 20 %, la Mayenne 19 %, les Hautes-Alpes et la Garonne 18 %, etc., dans tous ces départements, dans beaucoup d'autres qui suivent leur exemple, la diminution est de plus en plus rapide.

Je vous ai déjà indiqué, précédemment, que les chiffres que je viens de vous exposer ont été soumis à l'examen d'un grand nombre de personnalités particulièrement compétentes en la matière. Permettez-moi d'ajouter que M. le Président de la République, à qui l'*Alliance Nationale* a fait remettre un tract les résumant, a félicité notre association de faire connaître ainsi la vérité à nos concitoyens et nous a encouragés à persévérer.

Vous pensez bien que si je suis venu vous exposer la gravité du danger qui nous menace, c'est que j'estime, c'est que je suis convaincu qu'il est possible de lutter contre lui. Avant de vous rappeler les principaux moyens auxquels nous pouvons avoir recours pour lutter contre la dépopulation, je voudrais, toutefois, examiner rapidement avec vous quelles seraient, pour la France et pour les Français, pris individuellement, les conséquences de la diminution de la natalité dont nous sommes menacés. Pour des auditeurs comme vous, un pareil examen n'est certes pas indispensable, car vous vous rendez parfaitement compte des effroyables répercussions que la dépopulation peut avoir sur l'ensemble de notre vie natio-

nale, mais je voudrais que vous emportiez d'ici le désir de persuader ceux qui vous entourent de la nécessité de lutter contre ce fléau, et que vous ayez quelques arguments particulièrement frappants à exposer aux personnes que vous voudrez convaincre.

Au point de vue économique, quelles seraient les conséquences de la dépopulation ? Elles sont faciles à deviner : une diminution de notre production nationale dans toutes ses branches, non seulement faute de main-d'œuvre, mais faute d'ingénieurs, faute de chefs d'entreprise, faute de savants ; la réduction de nos services publics, l'impossibilité pour nos commerçants, pour nos producteurs de supporter la concurrence étrangère, et tout cela sans même aucun profit pour nos ouvriers, car l'augmentation incessante des impôts et du prix de la vie compenserait pour eux, et bien au delà, l'élévation des salaires qui pourrait résulter de la rareté de la main-d'œuvre. Nous verrions la France ne plus produire assez de denrées alimentaires pour se nourrir par suite de la désertion de ses campagnes, ne plus exploiter convenablement les richesses de son sous-sol et exciter par là la convoitise des étrangers, ne plus développer ses colonies et inciter ainsi d'autres nations à vouloir l'en déposséder.

Au point de vue militaire, il est particulièrement facile de prévoir ce que peut nous réserver la dépopulation, car la question des effectifs a une importance capitale. Il n'est pas de domaine où l'on puisse saisir plus nettement la gravité du danger. Le Parlement est, comme vous le savez, saisi actuellement d'un projet de loi de recrutement qui prévoit la présence sous les drapeaux d'une classe de 250.000 hommes, d'une demi-classe de 125.000 hommes et de 90.000

Judith l'ant...

officiers, sous-officiers et soldats rengagés, soit une armée blanche de 465.000 hommes. Voilà ce que le Gouvernement et la majorité du Parlement estiment indispensable pour garantir la sécurité du pays. Or, cette armée, la loi de recrutement ne peut nous l'assurer. Nous avons eu, de 1901 à 1905, 831.000 naissances qui vont bien nous donner 250.000 recrues par an jusqu'en 1925, mais la natalité a diminué rapidement après 1905 ; de 1911 à 1913, elle n'a plus été, en moyenne, que de 746.000, ce qui ne nous donnera plus, de 1931 à 1933, que des classes de 225.000 hommes. Il faudra déjà réduire notre armée blanche de 35.000 hommes, c'est-à-dire supprimer bon nombre de régiments.

Mais ce sera bien pis quelques années plus tard : de 1914 à 1919, notre natalité n'a plus atteint, en en moyenne, 450.000 par an, ce qui, même en tenant largement compte de la réduction de la mortalité infantile obtenue depuis quelques années, ne peut nous donner des classes de plus de 140.000 hommes, soit une armée blanche comptant 105.000 appelés et, au plus, 60.000 officiers, sous-officiers et rengagés, le nombre des jeunes officiers et des rengagés étant forcément en relation directe avec l'importance numérique de nos jeunes classes. Notre armée comprendrait en tout 265.000 hommes seulement, au lieu de 465.000 prévus. Or, nous avons vu que, par malheur, la natalité que nous avons eue pendant la guerre est précisément celle que nous sommes menacés de ne plus dépasser à partir de 1925, si nous ne faisons pas un grand effort pour relever notre fécondité. C'est donc bien une diminution permanente de notre armée que nous avons à craindre et non pas une diminution purement temporaire

comme semblent le croire les auteurs du projet de loi de recrutement.

D'autre part, une partie des effectifs de notre armée blanche devra être maintenue dans nos colonies et protectorats et son importance sera d'autant plus grande que nous lèverons plus de troupes indigènes, car il est indispensable de maintenir une certaine proportion entre les unes et les autres. Nous n'aurons donc guère plus de 200.000 hommes de troupes blanches dans l'armée active de notre métropole. Or, ce chiffre de 200.000 est précisément celui que le traité de Versailles autorise l'Allemagne à maintenir sous les drapeaux, tant comme troupes régulières que comme police de sûreté. Notez bien que, sur nos 200.000 hommes, un tiers seront des recrues non encore instruites, tandis que tous les soldats de carrière de l'armée allemande seront parfaitement exercés au maniement des armes les plus modernes.

Ceci ne nous empêchera pas de conserver une supériorité importante au point de vue des réserves instruites ; néanmoins, sous ce rapport aussi, il convient de ne pas nous faire trop d'illusions : plus nous laisserons la dépopulation nous affaiblir, moins nous pourrons faire respecter par les Allemands les clauses militaires du traité de Versailles, et, en particulier, celles qui sont relatives à l'instruction des réserves et à la construction du matériel de guerre. L'insuffisance de notre armée active, l'impossibilité d'aller de l'avant sans attendre la concentration de nos réserves auront, d'ailleurs, à elles seules, l'immense inconvénient de nous empêcher, en cas d'agression de l'Allemagne, de prendre immédiatement l'offensive pour bousculer ses troupes de couverture

et empêcher la mobilisation. Les Allemands le sauront bien, et cette certitude ne sera pas faite pour les rendre moins arrogants.

N'oublions pas, d'ailleurs, que la puissance d'une armée dépend dans une large mesure, de l'importance de l'outillage que la nation peut mettre à sa disposition. Or, une France comptant 35 millions d'habitants n'aurait pas autant de matériel de chemin de fer, d'automobiles, de tracteurs, d'usines chimiques ou métallurgiques qu'une Allemagne en comptant 70 millions, elle aurait moitié moins d'ouvriers pour fabriquer du matériel et des munitions de guerre, et cela seul constituerait une terrible infériorité.

Pour remédier à toutes ces causes de faiblesse, que ferons-nous ? Rétablirons-nous le service de deux ans, de trois ans ? On le proposera sans doute, mais on ne pourra pas le faire, vu que nous n'aurons pas les ressources financières nécessaires pour entretenir sous les drapeaux les effectifs correspondant à ces lois de recrutement.

Vous voyez, Messieurs, que, même en se gardant d'un pessimisme exagéré, le moins que l'on puisse affirmer, c'est que l'insuffisance de notre natalité va développer considérablement, en Allemagne, les espoirs de revanche et qu'elle sera, par suite, une constante menace pour la paix européenne. Pour enrayer cette menace, il n'existe qu'un moyen : relever le nombre de nos naissances.

Les conséquences financières de la dépdoulation ne seraient pas moins graves que ses conséquences militaires. Vous savez quelle est, à l'heure actuelle, la situation de nos finances : elle est grave, mais elle n'est aucunement désespérée, et un très remarquable

effort a déjà été fait pour remonter la pente sur laquelle nous glissons. J'estime que l'on peut affirmer sans crainte que, si notre population augmentait chaque année, ne serait-ce que de 100 ou 200.000 habitants, la restauration complète de nos finances aurait lieu très rapidement, grâce au crédit qui en résulterait pour l'Etat, grâce aux grandes qualités de notre population, grâce aux progrès de la science, qui vont faciliter de plus en plus la production des richesses.

Si notre population reste stationnaire, la restauration de nos finances est encore possible ; mais elle sera lente et difficile : nous continuerons, en effet, à diminuer en force et en prestige vis-à-vis de toutes les autres nations, qui ne cessent de grandir.

Enfin, si notre population diminue, la restauration de nos finances sera une impossibilité : notre situation ne pourra qu'empirer, pour aboutir finalement à une catastrophe. Il importe de le dire bien haut, vu que les Pouvoirs Publics, et le Sénat en particulier, ont tendance à refuser les crédits nécessaires à la défense de la natalité, sous prétexte de défendre nos finances. Cette attitude part évidemment d'un sentiment très louable, mais on a pu, néanmoins, la comparer justement à celle d'un jardinier qui, voyant ses légumes se dessécher par suite du manque d'eau, et constatant que cela lui fait perdre de l'argent, se refuserait à acheter un arrosoir par mesure d'économie.

Pour assainir nos finances, il nous faut équilibrer notre budget, amortir chaque année une part de notre dette, et pour cela, faire payer l'Allemagne.

Or, comment pourrions-nous équilibrer notre budget si le nombre de nos contribuables va chaque

année en diminuant ? Comment le rendement de nos impôts directs, celui de nos impôts indirects, de nos taxes de consommation, de nos droits de douane, n'irait-il pas en diminuant, si le nombre des Français décroît sans cesse ? La plupart de nos impôts sont si élevés qu'une augmentation de leur taux ne ferait qu'en diminuer le rendement ; nous ne pouvons attendre de nouvelles ressources que d'une augmentation de la richesse publique.

Tandis que les ressources du Trésor décroîtraient rapidement, verrions-nous du moins nos dépenses diminuer dans la même proportion ? Aucunement ! L'intérêt de la dette publique ne diminuerait pas, vu que nous ne pourrions faire ni conversion ni amortissement ; l'entretien de notre armée, celui de notre outillage resteraient constants, le montant des pensions de retraite arriverait à être hors de toute proportion avec le nombre des producteurs.

Si nous perdons 200.000 habitants par an, nous serons dans l'impossibilité absolue d'équilibrer notre budget, notre crédit à l'étranger baissera de plus en plus, notre change restera très défavorable et, enfin, nous serons dans l'impossibilité de nous faire payer par l'Allemagne les trois quarts au moins de ce qu'elle nous doit.

Dans de semblables conditions, un moment arriverait forcément où l'Etat ne pourrait plus emprunter et serait obligé d'avoir recours aux procédés financiers les plus néfastes, soit à la répudiation d'une grande partie de sa dette, c'est-à-dire à la faillite, soit à des émissions ininterrompues de billets de banque constituant une véritable faillite économique et nationale, parce qu'elle aurait pour cause non point le refus, mais l'impossibilité de trouver de l'argent. Vous

connaissez les conséquences de l'inflation monétaire : c'est la ruine des classes moyennes et de tous les prévoyants, c'est la hausse ininterrompue du prix de la vie, avec tous les troubles sociaux qu'elle entraîne à sa suite.

Voilà, Messieurs, les répercussions que la dépopulation peut avoir sur nos finances, dans quinze ans, dans vingt ans, en tous cas, dans un avenir peu éloigné. Si vous en doutez, voyez quel est dès à présent le rendement des impôts dans certains départements du Midi qui sont en pleine dépopulation !

Et si, décidés à regarder la vérité en face, nous résumons les conséquences économiques militaires, financières de ce fléau, si nous considérons les répercussions qu'elles ont les unes sur les autres, nous sommes bien forcés de constater que c'est véritablement d'une ruine complète que notre pays est menacé. Si nous nous abandonnons nous-mêmes, et si nous n'écartons pas le péril qui nous menace, pouvons-nous espérer que l'Allemagne n'en profitera pas pour prendre sa revanche et pour mettre le comble à nos malheurs ?

Nous désirons tous profondément la paix, nous avons le sentiment qu'il est possible de la faire régner pendant une longue période, s'il s'établit un équilibre raisonnable entre les forces des différentes puissances européennes : cet équilibre va-t-il être rompu peu à peu à notre détriment par la faute des Français qui ne veulent pas d'enfants ?

Eh bien, si 1.500.000 Français se sont fait tuer sur des champs de bataille, ce n'est pas pour que la France s'abandonne, pour qu'elle se laisse glisser à la ruine, pour qu'elle laisse fondre entre ses mains les armes qui lui sont nécessaires pour la sauver de

l'invasion. Si des millions de mères ont donné à la France des enfants qui seront des hommes demain, ce n'est pas pour les envoyer à des boucheries qu'il dépend de nous d'éviter ; si des centaines de milliers de familles nombreuses s'imposent chaque jour des privations pour élever leurs enfants, ce n'est pas pour qu'ils travaillent un jour au profit de l'Allemagne.

La France est en danger : il faut la sauver, il faut sauver nos enfants. Pour y parvenir, ayons tous la mentalité que nous avions en 1914 et qui nous faisait dire : « Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir sans m'inquiéter de savoir si les autres font comme moi. »

Il n'y a pas à l'heure actuelle un Français sur 1.000 qui se doute de ce qu'est le problème de la natalité ; il n'y en a pas un sur 10.000 qui comprenne à quel point ses intérêts et ceux de sa famille sont menacés par la dépopulation, car on a fait autour de cette question la conspiration du silence.

La première chose à faire, la condition indispensable au relèvement de la fécondité française, c'est de faire comprendre aux Français à quel point leur avenir personnel est compromis, combien leur fortune, leur existence et celle de leurs enfants sont menacées par la dépopulation grandissante. Tous comprendront alors que c'est leur intérêt que les autres aient des enfants et ils voudront que nous ayons une législation favorable à la natalité ; bon nombre comprendront en outre que c'est leur intérêt à eux-mêmes d'en avoir, que dans un monde subissant des secousses comme celles que l'Europe a traversées, tous les biens peuvent disparaître, fortune, rentes viagères, pensions, mais que, lorsqu'on est entouré d'enfants élevés dans le sentiment du devoir

et dans le respect de la famille, on ne meurt pas de faim dans sa vieillesse et l'on trouve toujours un foyer où reposer sa tête.

Pour faire connaître le péril, nous devons recourir à tous les moyens, conversations privées, diffusion de tracts comme ceux que publie l'**ALLIANCE NATIONALE**, conférences, articles de revues et de journaux. Il faut que nous obtenions de la presse française qu'elle ne maintienne plus ses lecteurs dans une fausse quiétude, qu'elle leur montre résolument la vérité.

En même temps que nous ferons connaître le danger, il faut que nous enseignions aux jeunes générations le devoir de la paternité ; ce devoir, beaucoup de ceux qui les ont précédés ne l'ont pas connu, ne l'ont même pas soupçonné ; il serait donc bien injuste de leur jeter la pierre et ce serait d'autant plus regrettable que la plupart d'entre eux, quand ils comprennent la menace qui pèse sur notre pays, sont tout prêts à nous aider dans la mesure de leurs moyens. Mais pour les hommes qui sont dans la force de l'âge, pour ceux qui viennent de se marier ou qui peuvent le faire, ce devoir est formel, sauf, bien entendu pour raisons de santé ou dans quelques cas de conscience exceptionnels. Dorénavant, tous les Français doivent savoir que tout homme a le devoir de contribuer à la perpétuité de sa patrie, exactement comme s'il avait le devoir de contribuer à sa défense. L'enseignement à l'école, l'éducation morale donnée dans le cercle de la famille, l'instruction religieuse donnée par les prêtres de toutes les confessions, peuvent contribuer puissamment à faire pénétrer ce sentiment dans la conscience de la jeunesse.

En apprenant le devoir de la paternité, la Nation

comprendra le respect et la reconnaissance qu'elle doit aux familles nombreuses. Vous n'ignorez pas qu'avant la guerre, ces familles étaient devenues, dans certaines régions de la France, un objet de dérision, qu'on ne ménageait ni les grossièretés aux mères des belles familles, ni les plaisanteries aux pères de nombreux enfants ; s'ils se laissaient aller à dire que la vie matérielle leur était dure, ils s'entendaient répondre : « Vous n'aviez qu'à ne pas avoir tant d'enfants ! » Oui, mais le jour où les Allemands nous ont déclaré la guerre, on est bien venu les prendre, ces enfants, pour les envoyer sur la ligne de feu.

Les sentiments du public à l'égard des familles nombreuses ne sont plus ce qu'ils étaient il y a dix ans, mais ils sont encore loin d'être ce qu'il faudrait. La médaille de la Famille Française a contribué grandement à rehausser leur prestige, mais ça ne sera pas trop des efforts constants de tous les bons Français pour faire comprendre à la Nation qu'elle n'aura jamais trop d'égards pour les familles nombreuses, qu'elle ne leur réservera jamais trop d'avantages, car elle ne peut pas vivre sans elles.

Nous arrivons ici à la question des mesures législatives dont l'adoption est nécessaire pour le succès de la lutte contre la dépopulation.

Le but essentiel de ces mesures devra être de faire naître. Ne croyez pas que je n'apprécie pas à sa juste valeur la nécessité de lutter contre la mortalité, et contre la mortalité infantile en particulier : j'estime, au contraire, que c'est une œuvre indispensable, non seulement parce que beaucoup d'existences pourront être sauvées, mais encore parce que les Français et surtout les Françaises d'aujourd'hui ne voudront plus mettre des enfants au monde, si c'est pour les

voir mourir au bout de quelques mois ou les voir rester malingres et chétifs ; nous ne devons, toutefois, pas oublier que, même en conservant à la vie 40.000 enfants de plus par an, même en faisant reculer l'alcoolisme et la tuberculose, nous ne pourrions pas sauver notre pays si les familles françaises continuent à n'avoir que deux enfants.

Il faut faire naître et pour cela il faut améliorer la situation des familles nombreuses, car il ne faut pas demander à l'ensemble des citoyens d'un pays d'être des héros ; nous pouvons espérer parvenir à donner à la plupart d'entre eux le désir d'avoir des enfants, mais ils ne réaliseront ce désir que s'ils peuvent le faire sans s'imposer des sacrifices trop pénibles, et sans en imposer à leur femme et à leurs premiers-nés.

La première chose à faire est donc de tirer de la misère tant de familles nombreuses qui s'y trouvent plongées, car les difficultés qu'elles rencontrent pour vivre détournent actuellement les jeunes ménages de suivre leur exemple ; c'est à quoi tend la proposition d'aide nationale aux familles nombreuses, dite proposition DELACHENAL, votée par la Chambre l'été dernier. Elle attribue aux familles nombreuses, ayant au moins quatre enfants âgés de moins de 14 ans, 360 francs par an et par enfant, à partir du quatrième. Si modestes que soient ces allocations, elles permettraient à de nombreuses familles d'ouvriers, de cultivateurs, de pêcheurs, de nourrir et de vêtir suffisamment leurs enfants qui, à l'heure actuelle, dépérissent. Elles constitueraient, en outre, un véritable encouragement à la natalité, sinon dans les villes, du moins dans les campagnes, où les enfants ne coûtent pas bien cher à élever et où bon nombre de cultivateurs commencent à se rendre compte

qu'ils ne trouveront bientôt plus de main-d'œuvre en dehors de leur famille.

La proposition DELACHENAL est actuellement en instance devant le Sénat ; elle est très combattue à la Commission des finances pour des considérations d'économie. Je me permets de vous conseiller de demander aux sénateurs de la Seine-Inférieure de voter cette loi de salut public. N'oubliez pas qu'il s'agit en somme non de faire un cadeau aux familles nombreuses, mais seulement de leur restituer une partie du montant de ces impôts indirects dont ils payent une part hors de toute proportion avec leurs facultés contributives.

Vient ensuite la question des primes à la natalité ; depuis l'été dernier, l'Etat accorde une subvention aux départements et aux communes qui créent des primes de ce genre ; la subvention va de 33 à 66 pour cent, suivant que les départements ou communes ont plus ou moins de familles nombreuses et sont plus ou moins riches, 30 départements ont déjà institué des primes de natalité. Afin de pouvoir donner des sommes d'une certaine importance, les primes ne sont données qu'à la naissance du troisième ou du quatrième enfant et de chacun des suivants ; on peut ainsi, pour une même dépense totale, donner des primes infiniment plus élevées que s'il en était attribué dès la naissance du premier et du deuxième enfant. C'est ainsi que, dans le Rhône, les primes vont de 300 francs pour le troisième enfant, à 1.000 francs pour le dixième ; dans la plupart des départements, elles oscillent entre 200 et 400 francs.

Le titre de ces primes ne doit pas nous tromper sur leur véritable nature ; elles ne font, en réalité, que payer les accouchements et permettre à la mère

de se soigner et de faire soigner ses aînés, mais c'est déjà là chose très importante ; les embarras dans lesquels de nombreuses familles se trouvent plongées lors de la naissance de leur troisième ou de leur quatrième enfant les détournant fréquemment d'en avoir d'autres.

L'**ALLIANCE NATIONALE** est intervenue auprès de tous les conseillers généraux de France au cours de la dernière session pour obtenir la création de primes de natalité ; d'après les renseignements certains que nous avons obtenus, notre intervention a contribué efficacement dans plusieurs départements à faire voter ces primes ; nous allons la renouveler pour la session d'avril : il faut qu'au cours de 1922, tous les départements français suivent l'exemple que le Rhône et la Seine ont donné les premiers.

Je ne puis m'étendre longuement sur la question des impôts : des dégrèvements qui ne sont pas négligeables ont été consentis aux familles nombreuses au point de vue de l'impôt global sur le revenu et des taxes successorales, mais presque rien ne leur est accordé au point de vue des impôts cédulaires et des anciennes contributions, qui pèsent si lourdement sur elles ; il y a encore beaucoup à faire pour qu'elles soient traitées équitablement au point de vue fiscal, pour qu'une juste péréquation soit établie entre elles et les familles trop restreintes : ce ne sera fait que si tous ceux qui s'intéressent à leur cause s'unissent pour leur faire rendre justice.

La question du logement des familles nombreuses devrait être au premier rang des préoccupations de toutes les autorités ; lorsque des collectivités s'imposent des sacrifices pour construire des habitations à bon marché, c'est à elles que les logements devraient

toujours être réservés par priorité, car c'est ainsi que, pour une même dépense, on abritera le plus de personnes ; je dois dire que la Chambre des Députés l'a compris ; les 35.000 logements qui seront construits avec l'emprunt de 750 millions prévu au récent projet de loi leur seront réservés, à elles et aux mutilés de guerre. A Paris, 2.000 logements vont être mis à leur disposition ; dès à présent, leur situation pourrait être améliorée dans beaucoup de grands centres, si l'on mettait à leur disposition des casernes inoccupées, comme on l'a fait à Nancy.

Une légitime, mais très importante satisfaction a été accordée aux familles nombreuses par la réduction du prix des billets de chemin de fer ; d'ici quelques mois, les pères et mères de cinq enfants pourront en jouir leur vie durant.

Je voudrais enfin vous dire un mot de quatre mesures, dont l'application ne coûterait rien à l'Etat tout en contribuant puissamment à relever la natalité.

La première est la répression de l'avortement ; la fréquence de ce crime, qui se pratique parmi toutes les classes de la société, l'impunité assurée aux coupables, même aux professionnels de l'avortement, est un fléau pour notre pays ; on estime que le nombre des avortements atteint annuellement des centaines de milliers, et il y a une quinzaine de condamnations par an. Le jury acquitte les accusés, les Parquets, découragés, ne poursuivent plus. Il y a un moyen de mettre fin à cet état de choses, c'est de correctionnaliser l'avortement. Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'**ALLIANCE NATIONALE** sont allés, il y a six semaines, demander à M. le Garde des Sceaux que le Gouvernement prenne une attitude

bien nette sur ce point. M. BONNEVAY a bien voulu se rallier à notre manière de voir et un projet gouvernemental, très court, qui pourra être voté sans longue discussion, a été déposé récemment. L'**ALLIANCE NATIONALE** fera tout ce qui sera en son pouvoir pour le faire adopter rapidement ; elle vous demande de l'y aider.

La discussion de la nouvelle loi de recrutement va offrir au Parlement l'occasion d'accorder de sérieux avantages aux familles nombreuses : le projet gouvernemental contenait différentes dispositions qui leur étaient favorables ; la Commission de l'armée les a supprimées dans une crise d'égalitarisme exagéré ; un effort doit être fait pour obtenir tout au moins le retour au projet gouvernemental.

Une autre réforme s'impose d'urgence : la modification de notre régime successoral, qui ruine la famille française, et particulièrement la famille nombreuse, en forçant à partager les exploitations, à vendre la plupart des immeubles à chaque génération. Il ne s'agit pas de révolutionner les mœurs françaises, d'établir le droit d'aînesse ou la liberté entière de tester : il s'agit de modifier deux ou trois articles néfastes du Code qui obligent à mettre dans chaque part d'héritier une part égale des maisons, des terres, des biens meubles, chose qui ne se fait pas dans les autres pays qui ont adopté le Code civil ; il s'agit de donner au père d'une famille nombreuse un traitement qui ne soit pas plus défavorable que celui qui est accordé au père d'un fils unique, c'est-à-dire de lui permettre de disposer à son gré de la même partie de sa fortune ; ainsi, nos cultivateurs ne se refuseront plus à avoir des enfants par crainte du partage de leur exploitation, partage qui s'impose

actuellement à leur décès ; ainsi l'on ne verra plus nos champs se fractionner en une infinité de parcelles tellement petites qu'elles n'ont plus aucune valeur pour les héritiers qui les reçoivent.

Enfin, une dernière réforme, qui rendrait possible toutes les autres, est indispensable au salut du pays, c'est le vote familial tel que l'a proposé M. ROULLEAUX-DUGAGE, qui, seul, réalise pleinement le suffrage universel. Nous avons vu récemment, en Haute-Silésie, à quelles injustices peut conduire un mode de suffrage qui ne tient pas compte des individus de moins de 21 ans ; les enfants des Polonais, infiniment plus nombreux que ceux des Allemands, ne sont pas entrés en ligne de compte et l'on a proclamé une majorité allemande dans des districts où, en réalité, les Polonais, avec leurs enfants, l'emportaient considérablement en nombre.

Voilà les principales réformes législatives qui s'imposent : vous savez que beaucoup d'industriels français n'ont toutefois pas attendu que l'Etat leur donne l'exemple pour améliorer le sort de leurs ouvriers chargés de famille ; Rouen a été l'une des premières villes à donner l'exemple, exemple qui est de plus en plus suivi. Il a été distribué, l'an dernier, 75 millions de francs d'allocations familiales, et ce chiffre augmentera certainement encore. Le sort de beaucoup de familles nombreuses a été véritablement transformé par cette généreuse initiative ; il faut que le bénéfice en soit étendu rapidement à la grande majorité des ouvriers français.

Vous voyez, Messieurs, que, si le danger qui nous menace est grave, nous avons du moins la possibilité de le surmonter. Cela dépend de nous, de notre volonté, de notre énergie.

Entre la ruine de notre pays et sa prospérité, entre la guerre et la paix, je suis sûr que votre choix est fait. C'est pourquoi, je suis venu ici pour vous parler au nom de l'*Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française*.

Si un homme isolé peut toujours, par sa volonté, exercer une puissante action sur son entourage, il peut faire bien plus encore s'il unit ses forces à celles d'autres hommes qui poursuivent le même but.

Nous sommes déjà 8.000 à l'*Alliance Nationale* ; ce nombre n'est pas énorme, mais il grandit rapidement, grâce à l'active propagande que nous faisons par la distribution de centaines de milliers de tracts, par la publication de notre Revue, par l'action de nos délégués et de nos sections, par celles d'un grand nombre de nos adhérents.

Il faut que nous soyons bien plus nombreux encore pour donner tout le poids voulu à nos interventions auprès des Pouvoirs Publics, pour pouvoir agir avec toute l'énergie voulue sur l'opinion.

Notre Association est ouverte à tous les Français et à toutes les Françaises, célibataires, pères ou mères de famille, à tous ceux qui veulent lutter contre le fléau qui nous tue. Je vous demande de lui donner votre adhésion et je suis sûr d'avance que vous ne la refuserez pas ; je vous demande de faire ce geste de solidarité et de foi patriotique en mémoire des 1.500.000 Français qui se sont fait tuer pour que la France vive, je vous le demande pour que vos enfants, pour que mes enfants ne subissent pas le même sort.

ALLIANCE NATIONALE

pour l'Accroissement de la population française.

Autorisée par arrêté ministériel du 22 août 1896

Reconnue d'utilité publique par décret du 3 Août 1913

Honorée du haut Patronage de M. le Président de la République

Accessible aux Officiers des Armées de terre et de mer (Décisions ministérielles)

10, Rue Vivienne, PARIS (2^e)

Téléphone : Central 68-34

PROGRAMME

Action Morale.

L'Alliance Nationale veut faire pénétrer dans tous les esprits trois grandes vérités :

1^o La France est en danger. La dépopulation la conduit à la ruine et la condamne à subir, un jour, une nouvelle invasion, si sa natalité ne remonte pas rapidement.

2^o Tout homme a le devoir de contribuer à la perpétuité de sa patrie, exactement comme il a le devoir de contribuer à sa défense. Quiconque n'a pas d'enfants doit venir en aide aux familles nombreuses.

3^o Les Français et les Françaises qui ont donné le jour à quatre enfants ou davantage ont droit au respect et à la reconnaissance de leurs concitoyens. L'État doit récompenser leur mérite en toute circonstance ; il doit leur venir en aide dans la plus large mesure.

Réformes législatives.

L'Alliance Nationale veut obtenir :

1^o Des allocations nationales efficaces pour les familles suffisamment nombreuses et notamment pour les veuves chargées d'enfants.

2^o La création de primes à la natalité.

3^o Des dégrèvements d'impôts importants pour les ménages ayant eu quatre enfants ou en élevant au moins trois, dégrèvements compensant les lourds impôts indirects payés par ces ménages.

4^o La construction d'habitations à bon marché réservées spécialement aux familles assez nombreuses.

5^o La création dans toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale, de caisses patronales, assurant aux ouvriers et employés un sursalaire familial (comme le font les métallurgistes du Dauphiné et les filateurs de Rouen).

6^o L'attribution d'allocations de famille suffisantes à tous les fonctionnaires.

7^o La distribution aux parents de familles suffisamment nombreuses de toutes les faveurs de l'État, des départements et des communes (emplois ne demandant pas de capacités spéciales, bourses, etc., etc.).

8^o Le vote familial, qui, seul, réalise le suffrage universel intégral.

9^o Une réforme de nos lois successorales augmentant la liberté de tester

10^o La répression de l'avortement.

11^o L'interdiction de la propagande néo-malthusienne.

12^o L'adoption de toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation des familles nombreuses et de relever leur prestige aux yeux de la Nation.

RÉSULTATS OBTENUS

PAR

L'ALLIANCE NATIONALE

Tous les bons Français qui, depuis longtemps, dénoncent au pays la diminution continue de la Natalité, suivent avec confiance la campagne incessante que l'**Alliance Nationale** mène pour l'accroissement de la population. L'**Alliance Nationale** est fière des nombreux encouragements qu'elle a déjà reçus; elle a pu, ainsi, agir auprès des Pouvoirs publics et les premiers résultats obtenus lui promettent une plus large réalisation de ses idées.

Au cours de l'année 1921, le Parlement a décidé la participation de l'État au service de primes à la natalité assuré par les départements et les communes. La Chambre a voté à l'unanimité le projet d'aide nationale aux familles nombreuses présenté par M. DELACHENAL, Administrateur de l'*Alliance*. Ce projet est actuellement en instance au Sénat.

La réduction pour les familles nombreuses sur le tarif des voies ferrées est entrée dans la législation courante.

Le Gouvernement a déposé sur le Bureau de la Chambre un projet de loi de correctionnalisation de l'avortement.

Le nombre des ouvriers bénéficiant des allocations familiales des Caisses de Compensation s'est accru.

Une série d'autres mesures de moindre importance tendant à favoriser la natalité ont été, en outre, adoptées par le Parlement ou par des Municipalités.

L'**Alliance Nationale** n'est, cependant, qu'au début de sa tâche. Que ceux qui nous soutiennent par la parole et par la plume agissent auprès du grand public afin que le nombre toujours croissant de nos adhérents nous facilite, moralement et pécuniairement, la réalisation d'un programme qui peut seul éviter une catastrophe inéluctable, scientifiquement prévue.